



Numéro de l'acte	2025-102-FINVG
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

QUESTION N°2025-102

FINANCES : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

RAPPORTEUR :

Monsieur Thierry MERCIER

Adjoint au Maire, Affaires générales – Personnel Communal – Elections – Vie associative

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Budget primitif 2025 de la Ville adopté le 7 Avril 2025,

La décision modificative de l'exercice 2025 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du Budget Primitif. Ces corrections apportées aux inscriptions budgétaires portent sur le Budget Principal « Ville d'Arques ».

Il convient d'ajuster les articles comptables et ainsi procéder au respect de l'instruction conformément au tableau annexé.

Ces ajustements de crédits ont pour objectif le réajustement des lignes de crédits relatives aux dépenses de personnels.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : PROCEDE aux virements de crédits sur le Budget Principal, conformément au tableau annexé.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- | | |
|----------------------|----|
| - Votes favorables | 20 |
| - Votes défavorables | 0 |
| - Abstentions | 0 |

La secrétaire de séance,
Stéphanie BODDAERT



Fait à ARQUES
Le 29 septembre 2025

Le Maire,
Benoît ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
Le 1^{er} OCT 2025 et publication ou
notification le 2 OCT 2025
Monsieur le Maire

Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025**

Affiché le 02/10/2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 29 septembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 23 septembre Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal :

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT – Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Pour la délibération n°2025-95, Monsieur MERCIER Thierry, Président de Community, n'a pas participé ni au débat ni au vote.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **19 présents**
- **6 absents non excusés**
- **1 absent excusé avec pouvoir**
- **3 absents excusés sans pouvoir**

Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD.

Madame Stéphanie BODDAERT est nommée secrétaire de séance.